



HAL
open science

Compte-rendu de Denis Langlois, Pour en finir avec l'affaire Seznec, Paris, Éditions de la différence, 2015

Marc Renneville

► To cite this version:

Marc Renneville. Compte-rendu de Denis Langlois, Pour en finir avec l'affaire Seznec, Paris, Éditions de la différence, 2015. Criminocorpus, revue hypermédia, 2016, 10.4000/criminocorpus.3362 . halshs-01390522

HAL Id: halshs-01390522

<https://shs.hal.science/halshs-01390522>

Submitted on 2 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Denis LANGLOIS, *Pour en finir avec l'affaire Seznec*, Paris, Éditions la Différence, 2015, 376 p.

Marc Renneville



Éditeur
Criminocorpus

Édition électronique

URL : [http://
criminocorpus.revues.org/3362](http://criminocorpus.revues.org/3362)
ISSN : 2108-6907

Référence électronique

Marc Renneville, « Denis LANGLOIS, *Pour en finir avec l'affaire Seznec*, Paris, Éditions la Différence, 2015, 376 p. », *Criminocorpus* [En ligne], 2016, mis en ligne le 22 septembre 2016, consulté le 06 octobre 2016. URL : <http://criminocorpus.revues.org/3362>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Tous droits réservés

*Denis LANGLOIS, Pour en finir avec
l'affaire Seznec, Paris, Éditions la
Différence, 2015, 376 p.*

Marc Renneville

RÉFÉRENCE

Denis LANGLOIS, *Pour en finir avec l'affaire Seznec*, Paris, Éditions la Différence, 2015, 376 p.

- 1 Affaire criminelle considérée par beaucoup comme la plus importante du XXe siècle, devenue symbole de l'erreur judiciaire, l'affaire Seznec a suscité plus que toute autre des investigations, des enquêtes, des commentaires, des positions, des fictions sur une durée qui approche désormais la centaine d'années. Rappelons que l'affaire a débuté en juin 1923 avec la disparition de Pierre Quémeneur, conseiller général du Finistère, alors qu'il voyageait en Cadillac avec Guillaume Seznec. Partis de Rennes, les deux hommes se rendaient à Paris où ils comptaient vendre l'automobile. Très vite, les soupçons de meurtre se sont concentrés sur la personne de Seznec en raison de la découverte d'une promesse de vente de propriété de Quémeneur à son profit, pour un prix très inférieur à celui du marché. L'acte fut reconnu comme un faux, ce que dénia Seznec, qui fut accusé d'avoir contribué à cette falsification et au meurtre de Quémeneur, dont on ne retrouva pas le corps. Seznec ne reconnut ni le faux ni le meurtre. Condamné en 1924 aux travaux forcés à perpétuité, il fut relevé de sa peine en 1947. Le condamné, sa mère et sa femme ne cessèrent de dénoncer une injustice et ils militèrent activement – en vain – pour une révision du procès.
- 2 « Acte militant », « contribution pour la recherche de la vérité », ce livre n'est pas celui d'un historien mais il constitue une pièce importante à verser au dossier historique. Denis Langlois a en effet été de 1976 à 1990 l'avocat de la famille Seznec. Premier défenseur à avoir consulté tout le dossier, il est à l'origine du dépôt en 1977 de la treizième demande en révision qui a été rejetée le 28 juin 1996. En 1988, il a publié un livre sur le sujet (*L'affaire Seznec*, Plon) qui a obtenu le Prix des droits de l'homme. Ce nouvel ouvrage n'est pourtant pas la simple réédition du précédent. L'auteur se présente avec une nouvelle hypothèse et, surtout, dans une posture bien différente : avec 25 ans de recul, devenu avocat honoraire et se considérant libéré du secret professionnel, Denis Langlois entend exposer l'intégralité des faits et témoigner de son parcours d'avocat. Les faits, donc, occupent la première partie de l'ouvrage (chap. 1 à 7). On y trouve un rappel chronologique précis de l'enquête judiciaire ouverte à la suite de la disparition constatée de Pierre Quémeneur, en juin 1923, de l'inculpation puis du procès de Guillaume Seznec, reconnu coupable de meurtre et faux en écriture privée par la cour d'assises de Quimper, le 4 novembre 1924 ; et condamné en conséquence à la peine des travaux forcés à perpétuité. Denis Langlois suit Guillaume Seznec au bagne puis à son retour en France en 1947 jusqu'à son décès, en 1954. Très claire, cette première partie repose sur la connaissance intime que l'auteur a du dossier. On y cherchera en vain les références : bien qu'il tende à l'objectivité, ce rappel opportun des faits n'est qu'une introduction à la seconde partie de l'ouvrage. Celle-ci marque d'emblée sa différence par une écriture dont



la subjectivité est assumée par l'auteur. C'est aussi la plus neuve et la plus intéressante. Elle débute en mars 1976, lorsque Denis Langlois – auréolé de son travail d'écriture militante¹ – est sollicité pour se pencher sur cette ancienne affaire. Il y entre avec des sentiments mitigés, mêlés de fascination et de répulsion. Son premier réflexe est de se plonger dans le dossier judiciaire, dont il ressort qu'à défaut de pouvoir disculper Guillaume Seznec, l'enquête tronquée dont il a fait l'objet peut étayer une demande en révision. L'absence du cadavre de Quémeneur doit, quant à elle, introduire le doute permettant de bénéficier à l'accusé condamné 53 ans plus tôt. Denis Langlois nous fait comprendre que cette demande en révision déposée au nom de la fille de Guillaume Seznec a très vite été compliquée par des enjeux familiaux au sein de la descendance de l'accusé. Qui doit représenter la famille ? Qui peut parler au nom du père ou du grand-père ? Les positions divergent et la situation se révèle conflictuelle. Faut-il adopter une stratégie d'innocence intégrale, alors que le principal mobile invoqué par les tenants de la culpabilité de Seznec repose sur une pièce qui semble confirmer le faux en écriture privée ? Concurrence de mémoire, secret(s) de famille, l'affaire pose des questions de déontologie à l'avocat écrivain. Questions qui furent passées sous silence dans son premier livre. On ne reviendra pas ici sur les vicissitudes de la relation de Denis Langlois avec celui qui deviendra son client concurrent (Denis Le Her-Seznec) jusqu'à la rupture de 1990, mais on suit avec une certaine perplexité dans cette seconde partie les moyens et les effets du combat mené par le petit-fils pour la réhabilitation complète de son grand-père. D'une manière plus générale, on constate au fil du temps une incroyable démultiplication des hypothèses émises et des pistes suivies pour résoudre définitivement « l'énigme » de cette affaire (livres de Claude Bal, Daniel Le Petitcorps, Michel Keriél, Lililane Langellier etc.) mais aussi, quoique dans une mesure bien plus faible, la réfutation définitive de certaines hypothèses de longue durée. Ainsi, il est désormais acquis que si la vente de voitures américaines en France était bien active dans l'entre-deux-guerres (Bernez Rouz), un trafic lucratif vers la Russie soviétique n'avait aucune raison d'être en 1923, alors que celle-ci achetait en toute légalité des véhicules neufs aux USA depuis 1920 (Michel Pierre, Bertrand Vilain, Albert Baker). Ce fait réduit à néant l'hypothèse coûteuse du complot politico-financier ourdi par des bénéficiaires hauts placés pour faire condamner Seznec. Complémentaire de l'hypothèse précédente, la suspicion de machination policière inventant preuves et témoins est pareillement révoquée en doute pour son impossibilité matérielle par un historien spécialiste de l'histoire de la police (Jean-Marc Berlière) et un ancien commissaire (Guy Penaud). Toutefois, il est intéressant d'observer qu'à côté des hypothèses mesurées et des travaux d'analyses, l'évidence du scandale de l'erreur judiciaire s'est massivement imposée à la population par des émissions radio (sur Europe 1, avec Pierre Bellemare et Marcel Jullian, en 1979), deux fictions télévisées (film de Bernard Claeys en 1987, d'Yves Boisset en 1993) et enfin, une pièce de théâtre « interactive » (mise en scène par Robert Hossein en 2010) à l'issue de laquelle les spectateurs confortaient leur indignation en votant à plus de 90% des participants en faveur de l'innocence de Seznec.

- 3 La révélation du livre est que Denis Langlois n'a probablement jamais partagé cette conviction populaire. Dès 1978, peu après donc le dépôt de sa demande de révision, l'avocat fut contacté par Bernard Le Her (frère aîné de Denis) dans le but de transmettre le témoignage recueilli de « Petit-Guillaume » (fils de Guillaume, âgé de 11 ans au moment des faits). Ce dernier lui avait confié avoir assisté en mai 1923 à la mort accidentelle de Pierre Quémeneur, provoquée par sa mère Marie-Jeanne alors qu'elle repoussait ses avances. Guillaume n'aurait fait qu'aider sa femme à dissimuler le corps, dans une

dépendance de leur scierie de Traon-ar-Velin, et c'est à Morlaix que reposerait aujourd'hui encore le cadavre de Pierre Quémeneur. Guillaume se serait laissé accuser d'un commun accord avec sa femme parce qu'il était convaincu que le procès permettrait d'établir son innocence.

- 4 Denis Langlois présente cette hypothèse en se gardant de l'ériger en vérité absolue. Il se livre aussi beaucoup dans cette seconde partie, et c'est ce qui donne à son ouvrage la force d'un témoignage. Le titre a probablement valeur d'injonction pour son auteur. D. Langlois espère que la divulgation de ce secret de famille contribuera à produire la « vérité judiciaire » de l'affaire, à savoir, la réhabilitation de Seznec au bénéfice du doute pour le meurtre de Quémeneur.
- 5 Ce récit permet-il effectivement d'en finir – définitivement – avec l'affaire Seznec ? Même si on abandonne la recherche de ce que Denis Langlois appelle la « vérité historique » (la cause de la disparition de Quémeneur), une question s'impose peu à peu à la lecture, et qui ne me semble pas avoir été traitée jusqu'ici : quels sont les facteurs qui ont convergé pour conférer à cette affaire le statut si particulier qu'elle possède dans notre imaginaire collectif ? Les éléments judiciaires seuls ne paraissent pas suffisants pour répondre à cette question. Il faudra donc un jour initier une nouvelle enquête, dont l'objectif ne serait pas la « vérité historique » définie par l'auteur, mais dont la méthode aurait tout à voir avec l'histoire. Elle nous dira comment l'affaire a été traitée et reçue localement, à Morlaix, à Plourivo et plus généralement en Bretagne, ainsi qu'à l'échelle nationale. Elle mettra en évidence les différentes temporalités de cette réception de l'affaire, au temps du procès, de l'exécution de la peine en Guyane, du retour de Guillaume Seznec en France et des contextes des quatorze demandes en révision. Elle analysera la construction des mémoires, leurs convergences et leurs dissonances, pour mettre au jour les facteurs qui ont permis à l'affaire de tenir et de revenir régulièrement dans l'actualité. On le comprend, cette enquête historique n'aurait pas pour objet d'établir la culpabilité ou l'innocence de Guillaume Seznec. Ne serait-ce pas oublier l'essentiel ? Peut-être. On pourrait d'ailleurs envisager de traiter cette « vérité historique » dans un tout autre registre, à des fins didactiques. On ne chercherait pas alors à faire appel aux mémoires défaillantes ou à exposer les faits pour solliciter un jugement populaire « en âme et conscience ». Il s'agirait de donner la main au public sur une affaire célèbre, celle-ci ou une autre plus ancienne et de mémoire moins vive, afin d'offrir à chacun la possibilité de refaire l'enquête en se plongeant dans un dossier reproduisant des pièces authentiques. Ce « who do it ? serait un « serious game », un Cluedo numérique qui mettrait à l'épreuve les convictions de chacun au regard des pièces de procédure, dont le formalisme serait expliqué. Plusieurs hypothèses pourraient être déduites des documents produits. La modélisation de cet arbre de décision pourrait prévoir plusieurs profils d'enquêteur selon le degré d'acceptation des pièces contradictoires. Ces faits obligerait à des choix, ces choix dessineraient des chemins, et la conclusion n'aboutirait certainement qu'à des probabilités. On pourrait alors reprendre l'enquête à un point antérieur et précis du raisonnement, adopter une hypothèse alternative etc. À quoi cela aboutirait-il ? A rien sur le plan judiciaire, cela va de soi. Mais ce scénario d'enquête permettrait d'appréhender sans frais la complexité d'une procédure, la fragilité des témoignages humains et la difficulté d'établir une vérité judiciaire. Il aurait rempli un rôle non négligeable dans notre compréhension de l'administration de la justice s'il parvenait à dissoudre les certitudes de ceux qui savent sans apprendre et qui jugent sans mesure. Peut-être contribuerait-il à établir – comme le demande Denis Langlois dans sa conclusion

– le « bénéfice du doute » et les conséquences qui en découlent. Les 300 documents mis à disposition sur le site web de l'auteur constituent à cet égard un complément utile à la lecture de l'ouvrage et un possible point de départ pour une approche historique de l'affaire ². Celle-ci, on le voit, n'est pas finie.

ANNEXES

On trouvera de nombreuses références aux ouvrages, à la presse et des liens aux sites qui traitent de l'affaire Seznec sur le site personnel de Denis Langlois : <http://denis-langlois.fr/L-affaire-Seznec>

Références des auteurs cités

Albert Baker et Bertrand Vilain, *L'affaire Seznec : Nouvelles révélations*, Cesson-Sévigné, Éditions Coëtquen, 2011.

Claude Bal, *Seznec était innocent*, Paris, Éditions de Paris, 1955

Jean-Marc Berlière, Lettre aux amis de la police et de la gendarmerie, 2015-3 :

<http://criminocorpus.hypotheses.org/11274>

Rouz Bernez, *L'affaire Quéméneur-Seznec. Enquête sur un mystère*, Rennes, Éditions Apogée, 2005.

Liliane Langellier, Affaire Seznec investigations (depuis 2015) :

<http://seznecinvestigation.over-blog.com/>

Denis Le Her Seznec, *Nous, les Seznec*, Paris, Robert Laffont, 1992.

Daniel Le Petitcorps, *Seznec. En quête de vérité*, Paimpol, 2012 (2003 : Edition Le Télégramme)

Michel Keriél, *Autour de Seznec*, Brest, MEB, 1997.

Guy Penaud, *L'énigme Seznec*, Périgueux, La Lauze, 2006.

Michel Pierre, « L'affaire Seznec. Une innocence difficile à prouver », *L'Histoire*, 2001, n° 257.

NOTES

1. Denis Langlois, *Les dossiers de la police française*, Paris, Le Seuil, 1971.

2. Site de l'ouvrage : <http://www.pour-en-finir-avec-l-affaire-seznec.fr/>

AUTEUR

MARC RENNEVILLE

Directeur du CLAMOR et de la publication de la plateforme Criminocorpus depuis sa création, Marc Renneville est chercheur au CNRS, membre du centre Koyré. Il mène depuis 2003 des projets de valorisation numérique de l'histoire de la justice, des crimes et des peines. Ses recherches portent sur l'histoire des sciences du crime et du criminel et le rapport entre les savoirs criminologiques et l'application des peines (XIX^e-XX^e siècles). Il est notamment l'auteur de *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie (Empêcheurs de penser en rond, 2000)* et de *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires (Fayard, 2003)*.